



Nom de famille enfant avec parents séparés

Par **Gaëlle74**, le **22/08/2008 à 16:02**

Bonjour,rrrnAvec mon ex ami (concubinage) nous avons eu une fille en 2002. Elle porte le nom de son père. Nous sommes séparés depuis 2004 et je souhaite savoir s'il est possible que je fasse des démarches afin qu'elle porte également mon nom ? Merci d'avance pour votre retour. Salutations. Gaëlle.

Par **Tisuisse**, le **23/08/2008 à 09:51**

A mon humble avis, c'est NON. rrrnVotre fille étant déclarée en mairie sous le nom de son père puisque celui-ci l'a reconnue, ce n'est qu'à sa majorité qu'elle pourra, si elle le veut, modifier ce nom. Par contre, rien ne s'oppose que pour les usages courant, elle accole votre nom à celui de son père mais pour l'Etat Civil elle a toujours le nom de son père jusqu'à ce qu'un décision de justice soit prise pour changer de nom. rrrnLe fait que le papa l'a reconnue vous permet de toucher la pension alimentaire fixée par le JAF mais reconnaît, au papa, son droit de garde et d'hébergement. Tout doit être décidé dans le seul intérêt même de l'enfant sans tenir compte des problèmes entre adultes.